

Réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

du vendredi 23 octobre 2020 à 8h30
au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg

Convoqué par courrier en date du 16 octobre 2020

Compte-rendu sommaire

Service des assemblées

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

1 Déclaration d'état d'urgence climatique et accélération de la mise en œuvre d'actions concrètes du Plan Climat 2030.

Il est demandé au Conseil de déclarer l'état d'urgence climatique sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et la constitution de l'Alliance pour le climat.

Il est également demandé au Conseil d'approuver la constitution de l'Agence du climat de l'Eurométropole de Strasbourg dont les statuts feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires préalables à sa constitution.

Adopté

2 Déploiement du transport à la demande en 2ème couronne.

Il est demandé au Conseil d'approuver la mise en œuvre de ce service de transport à la demande selon les modalités de déploiement développées.

Il est également demandé au Conseil de désigner la SPL CTS pour opérer la mise en œuvre de ce service en l'intégrant au contrat de concession 2021-2030 du service public de transport de voyageurs de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est aussi demandé au Conseil de prévoir les crédits nécessaires et les faire inscrire dans le cadre de sa contribution annuelle versée à la CTS dans le cadre du contrat de concession 2021-2030.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser Madame la Présidente à engager toute démarche administrative et à signer tout document utile à la mise en œuvre effective du service ainsi décrit.

Adopté

3 Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le domaine public dans le cadre d'un Appel à Initiatives Privées (AIP).

Il est demandé au Conseil d'engager, en lien avec l'aménageur-opérateur, le processus d'implantation de réseaux de charge sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, conformément aux orientations définies dans la convention-cadre, ainsi que dans l'offre de l'opérateur-aménageur.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser, conformément aux stipulations de la convention-cadre, la signature des autorisations d'occupation du domaine public spécifiques à chaque borne, pour une durée qui ne pourra être supérieure à la durée de la convention.

Adopté

4 Agriculture - Protocole d'accord relatif à l'indemnisation des agriculteurs impactés par les occupations temporaires liées à la réalisation de projets urbains en secteur agricole.

Il est demandé au Conseil d'approuver le protocole d'accord relatif à l'indemnisation des exploitants impactés par les occupations temporaires liées à la réalisation de projets urbains en secteur agricole

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son(a) représentant(e) :

- à signer le protocole d'accord relatif à l'indemnisation des exploitants impactés par les occupations temporaires liées aux travaux de projets urbains en secteur agricole,
- à indemniser les exploitants impactés par les projets urbains, suivant les clauses prévues dans les protocoles préalablement établis,
- à accomplir et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION, ADMINISTRATION ET RESSOURCES

5 Passation d'avenants et attribution de marchés - Autorisation de signature de marchés publics.

1. Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'achat de masques de protection – groupement de commandes permanent.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum portant sur un achat groupé de masques de protection coordonné par l'Eurométropole en application de la convention de groupement permanent,

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son.sa représentant.e à signer et à exécuter l'accord-cadre concerné.

2. Marchés publics attribués par la commission d'appel d'offres.

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
20ESM0095	Fourniture de pièces détachées et consommables pour matériel de mesure en continu de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution lot 1 : Fourniture de pièces détachées et consommables pour matériel de mesure en continu de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution matériel compatible PROMINENT	1 an reconductible 3 fois	PROMINENT France	Sans mini Maxi de 120 000€ HT toutes périodes confondues	01/10/2020
20EMS0095	Fourniture de pièces détachées et consommables pour matériel de mesure en continu de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution Lot 2 - Fourniture de pièces détachées et consommables pour matériel de mesure en continu de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution matériel compatible Bürkert 8905	1 an reconductible 3 fois	BURKERT France	Sans mini Maxi de 120 000€ HT toutes périodes confondues	01/10/2020
20EMS0133G	Lot 01 Fourniture d'énergie électrique pour les points de livraison sur le réseau de distribution ESR	4 ans	ES ENERGIES STRASBOURG	Accord cadre sans montant mini / maxi	15/10/2020
20EMS0133G	Lot 02 Fourniture d'énergie électrique pour les points de livraison situés sur le réseau de distribution ERDF et Villé	4 ans	ES ENERGIES STRASBOURG	Accord cadre sans montant mini / maxi	15/10/2020

20EMS0133G	Lot 04 Fourniture d'énergie électrique pour les points de livraison situés sur le réseau de distribution de la Régie intercommunale d'Electricité et de Téléservices de Niederbronn-Reichshoffen	4 ans	REGIE INTERCOM ELECTRICITE TELESERVICE	Accord cadre sans montant mini / maxi	15/10/2020
20EMS0133G	Lot 05 Fourniture d'énergie électrique pour les points de livraison situés sur le réseau de distribution des Usines Municipales d'Erstein	4 ans	UME	Accord cadre sans montant mini / maxi	15/10/2020
20EMS0133G	Lot 06 Fourniture d'énergie électrique pour les points de livraison situés sur le réseau de distribution Vialis	4 ans	VIALIS	Accord cadre sans montant mini / maxi	15/10/2020
20EMS0133G	Lot 08 Fourniture d'énergie électrique pour les points de livraison situés sur le réseau de distribution Gaz de Barr	4 ans	GAZ DE BARR	Accord cadre sans montant mini / maxi	15/10/2020

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

3. Passation d'avenants

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation des avenants énumérés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté

6 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil de l'Eurométropole des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par l'Eurométropole de Strasbourg entre le 1^{er} août et le 31 août 2020. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 15 juillet 2020, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

7 Créances à admettre en non-valeur et remises gracieuses.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- les admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2020 pour une somme de **52 198,23 €**, au titre du budget principal, au titre du budget annexe de l'eau, pour une somme de **23 746,45 €**, au titre du budget annexe de l'assainissement, pour une somme de **28 095,20 €**;
- les créances éteintes pour une somme de **79 325,07 €**, au titre du budget principal, au titre du budget annexe de l'eau, pour une somme de **21 495,27 €**, au titre du budget annexe de l'assainissement, pour une somme de **15 614,33 €**;
- sept remises gracieuses pour un montant de **18 528,29 €**, au titre du budget principal.

Adopté

8 Convention de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin pour l'acquisition de masques de protection - Printemps 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la réalisation d'un achat groupé de masques de protection coordonné par le Département du Bas-Rhin,
- la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin jointe à la présente délibération,
- le versement par l'Eurométropole au Département du Bas-Rhin d'une somme de 243 200 € correspondant au montant des masques répondant aux besoins de l'Eurométropole de Strasbourg et de ses communes membres, et l'encaissement de 80 000 € provenant du Département du Bas-Rhin représentant la participation des cofinanceurs privés pour les 400 000 masques achetés en direct par l'Eurométropole de Strasbourg

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son.sa représentant.e à signer la convention de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin.

Adopté

9 Emplois.

Il est demandé au Conseil de décider des créations et des transformations d'emplois.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le recrutement le cas échéant sur la base de l'art. 3-3-2° sur les emplois listés en annexe compte tenu du caractère déterminant des compétences et expériences requises.

Adopté

10 Mise à disposition gratuite d'un-e agent-e fonctionnaire auprès du Groupement d'intérêt public ' La maison des adolescents '.

Il est demandé au Conseil d'approuver la mise à disposition, par l'Eurométropole de Strasbourg, à titre gratuit et pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2020, d'un fonctionnaire de catégorie A (assistant socio-éducatif) au profit du GIP –MDA.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg ou son-sa représentant-e à signer, avec le Président du GIP – MDA, la convention de mise à disposition.

Adopté

11 Adhésions à l'ADCET et aux Interconnectés dans le cadre de la stratégie numérique de l'Eurométropole.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'adhésion à l'association ADCET pour un montant annuel de 1 000 €,
- l'adhésion à l'association Les Interconnectés pour un montant annuel de 3 600 €.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tout document nécessaire à l'adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg à ces associations.

Adopté

12 Renouvellement du marché de maintenance et d'acquisition pour le Système d'Information Géographique ELYX.

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement d'une procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence préalable conformément aux dispositions de l'article L2122-1 du Code de la commande publique, pour la mise en place d'un accord-cadre (fixant toutes les stipulations contractuelles et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande), d'une durée de 4 ans, sans montant minimum ni maximum, pour la maintenance, les acquisitions complémentaires et les prestations induites pour le Système d'Information Géographique ELYX de la société 1SPATIAL.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à mettre en œuvre la procédure négociée, à prendre toutes les décisions y relatives, à signer et à exécuter l'accord cadre en résultant.

Adopté

13 Désignation des représentants de l'Eurométropole de Strasbourg au sein des instances du SDEA.

Il est demandé au Conseil de désigner les représentants de l'Eurométropole de Strasbourg au sein du Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA),

- Conseil d'administration du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (20 représentants) :
 - Mme Fabienne BAAS
 - M. Jacques BAUR
 - Mme Béatrice BULOUE
 - Mme Danielle DAMBACH
 - M. Bernard EGLES
 - Mme Murielle FABRE

- M. Marc HOFFSESS
 - M. Jean HUMANN
 - Mme Pia IMBS
 - Mme Christel KOHLER
 - M. Céleste KREYER
 - Mme Michèle LECKLER
 - M. Gildas LE SCOUEZEC
 - M. Philippe PFRIMMER
 - M. Jean-Paul PREVE
 - M. Valentin RABOT
 - M. Thierry SCHAAL
 - M. Gérard SCHANN
 - M. Georges SCHULER
 - Mme Doris TERNOY
- Commission Permanente du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (4 représentants) :
- M. Marc HOFFSESS
 - Mme Pia IMBS
 - M. Thierry SCHAAL
 - M. Gérard SCHANN

Adopté

URBANISME, HABITAT ET AMÉNAGEMENT, TRANSPORT

14 Suppression, à Strasbourg, de tronçons d'alignement sis rue Finkwiller, place du Foin, rue d'Upsal, et au déclassement d'une emprise du domaine public de voirie sise avenue Racine.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la suppression des tronçons d'alignement sis rue Finkwiller, place du Foin et rue d'Upsal à Strasbourg
- le déclassement par anticipation des parcelles cadastrées section LP, numéros 1998 et 1999, et section LS, numéro 452, sises à l'angle des avenues Racine et Dante à Strasbourg (maille Brigitte).

Il est aussi demandé au Conseil de décider que la désaffectation des parcelles cadastrées section LP, numéros 1998 et 1999, et section LS, numéro 452, sises à l'angle des avenues Racine et Dante à Strasbourg (maille Brigitte) interviendra au plus tard le 31 décembre 2022.

Il est également demandé au Conseil de dire que la désaffectation effective des parcelles cadastrées section LP, numéros 1998 et 1999, et section LS, numéro 452, sises à l'angle des avenues Racine et Dante à Strasbourg (maille Brigitte) sera constatée par acte d'huissier mandaté par la société civile immobilière STRASBOURG EUROMETROPOLE ACCESSION.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

15 Régularisations foncières - Acquisition par l'Eurométropole de parcelles de voirie restées inscrites au Livre Foncier comme étant propriété de la commune de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le transfert de propriété de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg, sans paiement de prix et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, en vue de leur classement dans le domaine public de voirie de l'Eurométropole, des parcelles aménagées en voirie.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les actes relatifs à ces transferts de propriété ainsi que tout acte ou document concourant la bonne exécution de la délibération.

Adopté

16 Transactions amiables sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle située rue du Général Leclerc à Vendenheim, en vue du réaménagement du parking à l'angle de la rue du Général Leclerc et de la rue du Lavoisier, cadastrée :

section 10 numéro 145/64 de 3,47 ares lieudit rue du Général Leclerc,

propriété de Madame Sylvie GRUBER épouse BUSSE et Monsieur Albert BUSSE, pour un prix total de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000 €).

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les actes de vente à intervenir ou tout document participant à l'exécution de la délibération.

Adopté

17 Garantie de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations par le bailleur social VILOGIA - Opération à STRASBOURG - rue Simonis - d'acquisition amélioration de 154 logements étudiants financés en Prêt locatif social (PLS).

Il est demandé au Conseil d'approuver :

pour l'opération d'acquisition amélioration de 154 logements étudiants financés en Prêt locatif social (PLS) située à STRASBOURG – rue Simonis

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 15 519 043 € (quinze millions cinq cent dix-neuf mille quarante-trois euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 111763 constitué de cinq Lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

Il est également demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2020.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Président, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la SA d'HLM VILOGIA, en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté

18 Participation annuelle de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la convention pluriannuelle passée entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Centre d'Etudes de la Conjoncture IMmobilière (CECIM).

Il est demandé au Conseil d'approuver le paiement de la participation annuelle de l'Eurométropole de Strasbourg d'un montant de cinq mille euros hors taxes (5 000 € HT), soit six mille euros toutes taxes comprises (6 000 € TTC) dans le cadre de la convention pluriannuelle délibérée le 29 juin 2018.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la présidente ou son-sa représentant-e à signer l'ensemble des documents y afférents.

Adopté

19 Modalités d'attribution des avances de subvention de l'Eurométropole de Strasbourg aux copropriétés intégrées dans l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH ' copropriétés dégradées ').

Il est demandé au Conseil d'approuver les règles de versement ci-après pour les subventions octroyées par l'Eurométropole de Strasbourg aux syndicats des copropriétaires pour les travaux de l'OPAH « copropriétés dégradées » 2019-2024, subventions complémentaires aux subventions attribuées par l'Agence Nationale de l'Habitat.

Il est aussi demandé au Conseil de décider :

- le versement aux syndicats des copropriétaires d'une avance de 40 % de la subvention de l'Eurométropole de Strasbourg dès le démarrage des travaux, dans la limite de 300 000 €, sur présentation d'une attestation du syndic de la copropriété informant du commencement des travaux dans un délai de 3 mois maximum à la date de la demande d'avance et des devis d'entreprise correspondant datés et signés par l'entreprise et le bénéficiaire faisant mention d'une demande d'acompte à l'acceptation du devis au démarrage de travaux,
- le versement aux syndicats des copropriétaires de deux acomptes proportionnels à l'avancement des travaux dès lors qu'au moins 40 % des travaux sont réalisés sans pouvoir dépasser 70 % du montant de la subvention, sur présentation des factures de travaux réalisés (non acquittées),
- le versement du solde au syndicat des copropriétaires à la fin des travaux, sur production : de la demande de paiement, des factures, du RIB correspondant à un compte spécifique travaux, du plan de financement, des attestations d'exclusivité du professionnel (CEE).

Adopté

20 Attribution de subvention à l'union départementale du Bas-Rhin de la Confédération syndicale des familles (UD 67 CSF).

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation d'une subvention de 11 000 € au titre de son fonctionnement et 17 000 € au titre de l'action Contrat de Ville « Pour un mieux vivre ensemble » à l'Union départementale du Bas-Rhin de la Confédération Syndicale des Familles 67 (UD67 CSF).

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et l'ensemble des documents y afférent.

Adopté

21 Subvention à l'association Habitat et Humanisme gestion Alsace au titre de l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS).

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation d'une subvention de 20 000 € à l'association Habitat et Humanisme Gestion Alsace, œuvrant dans le domaine de l'accès au logement privé pour les ménages les plus modestes.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et l'ensemble des documents afférents.

Adopté

22 Programme d'intérêt général (PIG) Habiter l'Eurométropole - attributions de subventions à divers bénéficiaires.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions pour un montant total de 35 043 €, au titre du programme d'intérêt général Habiter l'Eurométropole sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, au bénéfice des demandeurs réalisant les opérations, pour un total de 25 logements concernés.

Adopté

23 Adaptation du logement au handicap : attribution de subventions à divers bénéficiaires.

Il est demandé au Conseil d'approuve le versement de subventions pour un montant total de 19 592 €, au titre de l'adaptation du logement au handicap, au bénéfice des demandeurs identifiés par leur numéro de dossier.

Adopté

***EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN***

24 Attribution d'une subvention au CNER pour l'événement "forum DEV&CO".

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement par l'Eurométropole de Strasbourg d'une subvention de 5 000 € au CNER pour l'organisation de l'événement « Forum DEV&CO » et seront versés en 2020.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à

signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

Adopté

25 Parc d'activités Joffre II à Holtzheim : vente d'un terrain pour l'implantation de la société COMET FRANCE.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente à la SCI EDAL (avec siège social au 38 bis rue des Moulins 67 880 Krautergersheim) ou à toute personne morale constituée ou désignée à l'effet des présentes en ce compris une SCCV ou un pool de crédit bailleur, d'un terrain sis à Holtzheim cadastré section 31 n°289/8 d'une surface de 60,23 ares, sous les conditions suspensives d'obtention d'un permis de construire devenu définitif et la signature d'un BEFA d'une durée de 9 ans ferme avec la société COMET.

Ledit terrain est cédé pour la réalisation d'un bâtiment d'activité d'environ 2 400 m² aux fins d'exploitation par la société COMET.

Le prix du terrain est de 5 200 € l'are HT, soit un total de 313 196 € HT.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tout acte concourant à l'exécution de la présente vente, tel que, le cas échéant, la cession de rang des droits inscrits au Livre Foncier en faveur de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'intégration dans le compromis de vente d'une clause de pénalité à hauteur de 5 % du prix de vente du terrain pour immobilisation du terrain en cas de non-respect des obligations de complétude et d'affichage liées à la demande de permis de construire, et en cas de refus de réitérer le compromis par acte authentique dans le délai imparti.

L'intégration de la clause relative au pacte de préférence au profit de l'Eurométropole de Strasbourg, mentionnée ci-dessus dans ledit acte de vente, et l'inscription de ce droit au Livre Foncier.

Adopté

26 Parc d'activités Joffre II à Holtzheim : attribution d'une aide à l'immobilier à l'entreprise ART TOITURES et TRADITIONS.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une aide à l'immobilier à l'entreprise ART TOITURES ET TRADITIONS selon les modalités décrites dans la convention financière, et décide d'imputer la dépense, soit 20 000 €.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant(e) à signer les décisions d'attribution et conventions financières nécessaires.

Adopté

27 Zone d'activités du Sury à Vendenheim : vente d'un terrain pour l'implantation de la société DUPASQUIER et BLOINO.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente à la SCI D&B avec siège social au 9 rue Catherine Schweitzer 67 170 Olwisheim, ou à toute personne morale constituée ou désignée à l'effet des présentes en ce compris un pool de crédit bailleur, d'un terrain sis à Vendenheim cadastré section 55 n° 338/49 d'une superficie de 53,30 ares.

Ledit terrain est cédé pour la réalisation d'un bâtiment d'activité d'environ 1 800 m² aux fins d'exploitation par la société Dupasquier & Bloino.

Le prix du terrain est de 5 300 € l'are HT, soit un total de 282 490 € HT.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tout acte concourant à l'exécution de la présente vente, tel que, le cas échéant, la cession de rang des droits inscrits au Livre Foncier en faveur de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'intégration dans le compromis de vente d'une clause de pénalité à hauteur de 5 % du prix de vente du terrain pour immobilisation du terrain en cas de non-respect des obligations de complétude et d'affichage liées à la demande de permis de construire, et en cas de refus de réitérer le compromis par acte authentique dans le délai imparti.

L'intégration de la clause relative au pacte de préférence au profit de l'Eurométropole de Strasbourg, mentionnée ci-dessus dans ledit acte de vente, et l'inscription de ce droit au Livre Foncier.

Adopté

28 Adhésion au comité des Conseillers du commerce extérieur.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'adhésion annuelle, à partir de l'année 2020, de l'Eurométropole de Strasbourg au CNCCEF - Les conseillers du commerce extérieur de la France pour un montant annuel de 530 €.

Il est demandé au Conseil d'autoriser :

- l'adhésion annuelle par tacite reconduction au CNCCEF à partir de 2020,
- le paiement d'une cotisation annuelle de 530 €.

Adopté

29 Soutien à l'organisation du Forum du développement durable 2020 (FDD) organisé par l'association Initiatives durables.

Il est demandé au Conseil d'attribuer, pour l'année 2020, une subvention de projet d'un montant de 10 000 €, à l'association Initiatives durables, affectée à l'organisation du Forum du développement durable.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention financière afférente.

Adopté

30 Attribution de subventions à des organismes d'enseignement supérieur et de recherche.

Il est demandé au Conseil d'approuver dans le cadre de la politique eurométropolitaine de soutien aux activités étudiantes, universitaires et scientifiques l'attribution des subventions suivantes :

Bénéficiaire subvention	Montant
Unistra/PEAP Subvention de fonctionnement pour le poste de chargé de mission	51 000 €
SAM (sciences art et méditation) Subvention de projet 3èmes rencontres internationales	30 000 €
CNRS/IBMC – insectarium – (avenant) report d'un an du versement du solde la - Subvention de fonctionnement : 48 000 € - Subvention d'investissement : 85 000 €	
TOTAL	81 000 €

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés y afférent.

Adopté

31 Action commune européenne concernant la mise en œuvre d'une prise en charge intégrée axée sur la personne et utilisant les technologies numériques: accord de consortium du projet JADECARE.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet d'accord de consortium et d'autoriser la Présidente à signer l'accord.

Adopté

32 Adhésion à la FNCCR au titre de la compétence "Energie".

Il est demandé au Conseil d'approuver l'adhésion à la FNCCR pour la compétence « Energie », pour un montant annuel 2020 s'établissant à 14 800 €, calculé, la première

année, au prorata du nombre de mois restant à couvrir, à compter de la date de réception de la demande d'adhésion.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à accomplir et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GRANDS SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

33 Adhésion au Club Hydrogène Grand Est.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la charte du Club Hydrogène Grand Est,
- l'adhésion au Club Hydrogène Grand Est.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à accomplir et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté

34 Lancement de la procédure de désignation d'un exploitant pour le réseau de chaleur Strasbourg Centre (précédemment de l'Elsau et de l'Esplanade) dans le cadre d'une Société d'économie mixte à opération unique (SEMOp).

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le lancement de la procédure de désignation d'un exploitant dans le cadre de la concession (délégation de service public) relative à l'exploitation du réseau de chaleur dit « Strasbourg Centre », issu de la réunion des réseaux de chaleur de l'Elsau et de l'Esplanade,
- le périmètre de concession élargi, délimité sur la carte jointe en annexe à la présente délibération,
- les éléments techniques et financiers du projet, tels que décrits dans la présente délibération, ainsi que le principe d'une possible subvention de l'Eurométropole de Strasbourg au futur exploitant,
- le choix d'un taux de couverture d'énergies renouvelables supérieur à 65% des besoins dudit réseau Strasbourg Centre, sur la durée du contrat,

- le principe de la remise de deux offres par les candidats selon un scénario avec ou sans apport de chaleur de l'aciérie allemande Badische Stahlwerke (BSW) située au port de Kehl,
- le principe d'une option obligatoire relative à la réalisation de travaux nécessaires au passage en basse température des équipements de régulation et de distribution de la chaleur ainsi que de travaux concernant la séparation hydraulique,

- le recours à la Société d'économie mixte à opération unique (SEMOp) pour l'exploitation de la concession du réseau de chaleur de Strasbourg centre.

Il est aussi demandé au Conseil de décider :

- d'annuler la dénonciation par anticipation les deux contrats de concession des réseaux de chaleur de l'Esplanade et de l'Elsau voté par délibération du Conseil de l'Eurométropole du 28 juin 2019 et de laisser les contrats courir jusqu'à leur échéance normale fixée au 30 juin 2022,
- de lancer, sur la base des caractéristiques techniques et financières décrites à la présente délibération, la procédure de mise en concurrence par voie concessive pour la construction, l'exploitation des chaufferies et du réseau de chaleur de « Strasbourg Centre », issu de la réunion des réseaux de chaleur de l'Elsau et de l'Esplanade, pour une durée prévisionnelle de 20 ans,
- son exploitation par une Société d'Economie Mixte à objet unique (SEMOp), la constitution de celle-ci et la prise de participation de l'Eurométropole dans cette société à concurrence de 34 % des parts,
- du choix de la Banque des Territoires comme tiers investisseur et actionnaire à 15 % de la future SEMOp,
- de mettre en œuvre la procédure de publicité prévue par les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Président-e ou son-sa représentant-e :

- à accomplir toutes les formalités nécessaires, notamment l'appel à candidatures, le recueil des offres et leur examen par la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public ainsi que la préparation du choix de l'opérateur économique actionnaire de la Société d'économie mixte à objet unique à soumettre au Conseil de l'Eurométropole ;
- à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

35 Candidature de l'Eurométropole à l'Appel à projet Atlas de la biodiversité communale porté par l'Office Français de la Biodiversité.

Il est demandé au Conseil d'approuver la candidature de l'Eurométropole de Strasbourg à l'appel à projet ABC.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente déléguée ou son-sa représentant-e à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de ce projet.

Il est en outre demandé au Conseil de charger la Présidente déléguée ou son-sa représentant-e de l'exécution de la délibération par la sollicitation d'une subvention auprès de l'OFB.

Adopté

36 Coopération de l'Eurométropole de Strasbourg à la Zone Atelier Environnementale Urbaine (ZAEU) - Participation 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver les axes de travail proposés pour l'année 2020.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente de l'Eurométropole à signer l'avenant N° 3 de la convention avec le CNRS et l'Université de Strasbourg prolongeant le partenariat pour une durée d'un an.

Il est également demandé au Conseil de décider d'accorder une subvention de 20 000 € pour 2020 à la ZAEU.

Il est demandé au Conseil de charger la Présidente ou son-sa représentant-e de l'exécution de la délibération.

Adopté

37 Attribution de la subvention annuelle pour 2020 aux associations de protection de la nature partenaires de la collectivité (Alsace Nature, LPO, ODONAT, GORNA, Haies vives d'Alsace, GEPMA et CSA).

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'allocation de subventions de fonctionnement conforme aux objectifs de gestion de la collectivité aux associations suivantes :

Alsace Nature	30 000 €
Ligue de Protection des oiseaux d'Alsace (LPO-Alsace)	38 500 €
Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT)	14 500 €
Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA)	13 000 €
Haies vives d'Alsace	6 000 €
Groupement d'études et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA)	4 000 €
Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA)	10 761 €

TOTAL **116 761 €**

- les conventions financières et arrêtés pour l'année 2020 pour chacune des associations.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et arrêtés, ainsi que tout avenant nécessaire à la bonne réalisation des objectifs de ce programme dans le respect des enveloppes précitées.

Adopté

38 Modalités d'intervention et renouvellement du marché de travaux d'entretien des cours d'eau et zones humides sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation d'un accord-cadre à bons de commandes pour des travaux d'entretien des cours d'eau et zones humides sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, pour une durée d'un an, reconductible pour trois périodes d'un an pour un montant maxi de 190 000 € HT annuel, soit 760 000 € maxi en cas de trois années de renouvellement du marché.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à mettre en concurrence ces prestations conformément au Code de la commande publique et à signer et exécuter l'accord-cadre en résultant, ainsi que toutes les pièces y afférent.

Adopté

***SERVICES À LA PERSONNE (SPORT, CULTURE, HANDICAP ...)
ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS***

39 Attribution d'une subvention à l'Opéra national du Rhin-Syndicat Intercommunal au titre de l'année 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 648 550 € au titre de l'année 2020.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Madame la Présidente ou son/sa représentant(e) à signer tout document y afférent.

Adopté

COMMUNICATION

40 Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est, relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la société anonyme d'économie mixte 'Compagnie des transports strasbourgeois'.

Il est demandé au Conseil de prendre acte des observations définitives de la CRC Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la société anonyme d'économie mixte « Compagnie des transports strasbourgeois ».

Prend acte

41 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : il est urgent de revoir le PLUi.
Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

Question d'actualité relative au Marché de Noël de Strasbourg

Pia IMBS

ORIGINAL SIGNE

Annexes :

Texte de l'interpellation et sa réponse,
Détails des votes électroniques.

**Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil de l'Eurométropole
du vendredi 23 octobre 2020**

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

INTERPELLATION

41 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : Il est urgent de revoir le PLUi.

M. Vetter :

Merci, Madame la Présidente. Donc une interpellation courte mais évidemment essentielle et structurelle.

Madame la Présidente,

A la suite de votre élection à la tête de notre métropole, vous avez annoncé que le PLUi serait révisé.

Alors que les constructions à Strasbourg, comme dans d'autres communes de notre métropole, se poursuivent d'après le PLUi actuellement en vigueur, il me semble essentiel que vous puissiez détailler votre position à ce propos.

Quel calendrier envisagez-vous de mettre en place concernant la révision du PLUi ? Quels en seront les axes principaux ? Quels changements significatifs prévoyez-vous ?

Madame la Présidente, il est urgent d'agir.

Mme la Présidente :

Je vais immédiatement donner la parole à Danielle Dambach qui porte la modification du PLUi en cours et elle nous donnera des éléments de réponse suite à votre interpellation.

La parole est à Madame Dambach.

Réponse :

Mme Dambach :

Madame la Présidente, chers-ères collègues.

Effectivement, je vous rappelle notre ambition exposée dans notre feuille de route pour permettre la mise en œuvre d'un urbanisme véritablement résilient, soit de prioriser la qualité urbaine et la végétalisation tout en allant vers un objectif de zéro artificialisation nette c'est d'ailleurs une préconisation du gouvernement et porter une attention toute particulière à un habitat et à un cadre de vie de qualité à taille humaine pour maîtriser le rythme des constructions, tout en répondant aux besoins de logements sur le territoire, donc évidemment nous n'arrêterons pas de construire.

Cela nécessite de faire évoluer notre PLUi pour qu'il s'inscrive dans la continuité de l'actuel, la modification 3 a démarré dans le mandat dernier, et il avait été proposé et discuté, construit par Yves Bur de manière transpartisane, et il a été adopté en décembre 2016 par une large majorité et par l'ensemble des maires.

La première étape de cette évolution est donc bien l'appropriation de cette modification n°3, dont le processus est déjà très avancé.

Le 16 septembre dernier, nous avons organisé un atelier de travail sur la question des PLUi réunissant les maires, les vice-présidents, les adjoints thématiques, les adjoints de quartier, qui se sont fortement mobilisés pour participer.

Cette réflexion collective a déjà permis d'établir une première priorité pour parvenir à ce PLUi. Cette première priorité, c'était un souhait, et c'est un souhait des maires de réguler mieux le rythme des constructions. Evidemment que la stratégie du Plan Climat-air-énergie Territorial de l'Eurométropole est un élément de cadrage supplémentaire dans cette modification N°3. Et puis le cadrage réglementaire, c'est aussi un souhait des maires, doit surtout profiter à la qualité du logement et de ce fait aussi à notre qualité de vie.

Avant cela et depuis, les travaux ont été menés en coopération avec les communes et les partenaires intéressants ont été trouvés, notamment avec la question de l'identification de la trame verte et bleue. Alsace Nature a ainsi déjà accompagné les réflexions des communes comme Lingolsheim, Hœnheim, Bischheim, Schiltigheim pour ne citer que ces exemples-là.

Mais c'est aussi un travail de cadrage urbain pour des produits émergents et de fait nous mobiliserons l'ADEUS, le bureau d'études et des ressources des services pour effectuer un travail précis, connecté aux exigences du terrain. Ces principes préfigurent évidemment les prochaines évolutions du PLU.

Je suis également en train de faire la tournée des communes de l'Eurométropole, rencontrer les maires, pour faire le point sur les différents objets de cette modification pour aussi anticiper les évolutions à venir. L'échange avec les maires est riche, il permet de mesurer les attentes, les sujets de terrain et de comprendre le rythme des communes en matière de développement urbain. Il s'agit de faire le bilan, de recenser les souhaits afin de co-construire une planification urbaine et partager nos ambitions. Ce débat doit nous permettre d'apporter des réponses pragmatiques aux attentes des maires.

Ainsi, dès cette modification, ce travail permet de proposer de renforcer de façon significative l'arsenal juridique du PLUi en faveur de l'environnement et plus particulièrement sur les enjeux de qualité de l'air, d'adaptation au changement climatique, d'autonomie et de performance énergétique du territoire.

Par ailleurs, cette modification, si elle est approuvée, aura pour effet de protéger environ 50 hectares de nature en ville supplémentaires et de rendre 16 hectares de zone de développement urbain à la nature et à l'agriculture.

La prochaine étape est l'organisation de l'enquête publique qui devrait avoir lieu à partir du mois de novembre.

Cette démarche, qui est comme vous le savez une obligation réglementaire, fera l'objet d'une communication claire, d'une mobilisation large du plus grand nombre de citoyens et de citoyennes afin qu'ils puissent donner leur avis. Il faudra informer, mobiliser, faciliter les contributions sur ces points de la modification n°3 pour alimenter le travail des commissaires enquêteurs. Ce processus passera par des réunions publiques mais aussi des outils numériques.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier évoluera pour tenir compte des demandes de tous les acteurs : les autorités, les personnes publiques associées, les communes et les commissions d'enquête.

La modification n° 3 pourrait s'appliquer dès le 1^{er} trimestre 2021, et le processus de concertation sera ainsi l'occasion d'amorcer la mobilisation des citoyennes et des citoyens sur d'autres évolutions à venir.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE

23 OCTOBRE 2020

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques
Service des Assemblées

Déclaration d'état d'urgence climatique et accélération de la mise en œuvre d'actions concrètes du Plan Climat 2030.

Pour

81

AGHA BABAEI-Syamak, BAAS-Fabienne, BARSEGHIAN-Jeanne, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUE-Béatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, EGLES-Bernard, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GEISSMANN-Céline, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

7

AMIET-Eric, BAUR-Jacques, GUGELMANN-Christine, HERZOG-Jean Luc, HUMANN-Jean, PERRIN-Pierre, KREYER-Céleste

Abstention

9

BADER-Camille, BALL-Christian, GRAEF-ECKERT-Catherine, HOERLE-Jean-Louis, LE SCOUËZEC-Gildas, LOBSTEIN-André, SCHAEFFER-Jean-Michel, STEINMANN-Elodie, ULRICH-Laurent

Point 1 à l'ordre du jour :

Déclaration d'état d'urgence climatique et accélération de la mise en œuvre d'actions concrètes du Plan Climat 2030.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 81

Contre : 7 (*)

Abstention : 9+1

Observation :

(*) M. BADER qui avait la procuration de Mme GUGELMANN souhaitait s'abstenir.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour

93

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUBéatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, EGLÉS-Bernard, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GEISSMANN-Céline, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HERRY-Jonathan, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélié, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe , PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste , TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Point 2 à l'ordre du jour :

Déploiement du transport à la demande en 2ème couronne.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 93+1

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) Le boîtier de M. René SCHAAL n'a pas fonctionné et souhaitait voter POUR.

Convention de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin pour l'acquisition de masques de protection - Printemps 2020.

Pour

95

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUBéatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, EGLÉS-Bernard, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GEISSMANN-Céline, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERRY-Jonathan, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste, TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Parc d'activités Joffre II à Holtzheim : vente d'un terrain pour l'implantation de la société COMET FRANCE.

Pour

93

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUBÉATRICE, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, EGLES-Bernard, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FROEHLI-Claude, GEISSMANN-Céline, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERRY-Jonathan, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOSMAN-Aurélié, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-René, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste, TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Zone d'activités du Sury à Vendenheim : vente d'un terrain pour l'implantation de la société DUPASQUIER et BLOINO.

Pour

95

AGHA BABAEI-Syamak, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUE-Béatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GEISSMANN-Céline, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HERRY-Jonathan, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélié, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe , PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAEZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPFF-Patrice, SCHULER-Georges, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste , TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Lancement de la procédure de désignation d'un exploitant pour le réseau de chaleur Strasbourg Centre (précédemment de l'Elsau et de l'Esplanade) dans le cadre d'une Société d'économie mixte à opération unique (SEMOp).

Pour

90

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUBéatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GEISSMANN-Céline, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KOSMAN-Aurélien, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPFF-Patrice, SCHULER-Georges, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste, TERNOY-Doris, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Attribution d'une subvention à l'Opéra national du Rhin-Syndicat Intercommunal au titre de l'année 2020.

Pour

88

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUBéatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, FROEHLY-Claude, GEISSMANN-Céline, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERRY-Jonathan, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KOSMAN-Aurélié, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PFIMMER-Philippe , PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPFF-Patrice, SCHULER-Georges, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste , TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0